



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 15 novembre 2007

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mme AVENA et M. BOURNY

M. François REBSAMEN, M. Gilbert MENUT, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAI, M. Yves BERTELOOT, M. André GERVAIS, M. Patrick MOREAU, M. Philippe CARBONNEL, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Hervé BRUYERE, M. François-André ALLAERT, Mme Janine BESSIS, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Georges MAGLICA, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Elisabeth BIOT, M. Patrick AUDARD, M. Jean-Jacques BERNARD, M. François NOWOTNY, Mme Christine MASSU, M. Paul LECHAPT, Mme Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, Mme Christine DURNERIN, Mme Sylviane FLAMENT, Mme Catherine HERVIEU, Mme Lê Chinh AVENA, M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Pierre PETITJEAN, Mme Claudette BLIGNY, M. Nicolas BOURNY, M. Jean-François GONDELLIER, M. Bernard OBRIOT, M. Jacques PILLIEN, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Paul HESSE, M. Rémi DETANG, M. Philippe BELLEVILLE., M. Norbert CHEVIGNY, M. Christian PARIS, Mme Christiane COLOMBET.

Membres absents :

M. Rémi DELATTE, M. Gérard DUPIRE, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. Claude PINON, M. Louis LAURENT, M. Stéphan CLAUDET, M. Gaston FOUCHERES, M. Mohamed BEKHTAOUI, M. François BRIOT, M. Jean-Marc NUDANT, Mme Claude-Anne DARCIAUX, Mme Nicole MOSSON, M. Jean-François DODET, M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Patrick AUDARD, M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Gilbert MENUT, M. Jean-François DESVIGNES pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAI, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Didier MARTIN, Mme Françoise MANSAT pouvoir à M. Jacques DANIERE, Mme Marie-Christine DELEBARRE pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Paul ROIZOT, M. Jean PERRIN pouvoir à M. François NOWOTNY, Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Guy GILLOT, M. Alain MILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Colette POPARD, M. Paul ROIZOT pouvoir à M. Bernard BARBEY, M. Jean-Louis JOLY pouvoir à M. Bernard RETY.

OBJET : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - Université de Bourgogne - Participation au développement du master "Finances des Collectivités locales et Groupements"

L'Enseignement supérieur est un outil d'attractivité pour le territoire. Le recrutement de personnel est une des difficultés des chefs d'entreprises, et dans ce cadre, le Grand Dijon se doit de soutenir des actions qui permettent à des étudiants dijonnais ou bourguignons de rester à l'Université de Bourgogne pour se spécialiser dans un domaine, en ayant de fortes chances de trouver du travail une fois diplômés.

Afin d'ancrer davantage l'Université de Bourgogne dans le domaine des collectivités territoriales et plus particulièrement celui des finances locales, domaine à fort potentiel de développement et de recrutement, le Vice doyen aux finances de l'UFR Droit et Science Politique de l'Université de Bourgogne a créé en 2005 un nouveau diplôme de type M2 professionnel intitulé « Finances des collectivités territoriales et des groupements ».

La création de ce master vise également la mise en place d'un pôle spécialisé lié aux collectivités territoriales :

- organisation chaque année de la journée des finances locales publiées à la Revue française des finances publiques ;
- organisation de rencontres entre les élus, les étudiants et les fonctionnaires des collectivités ;
- rayonnement de l'Université auprès des collectivités locales satisfaites des étudiants en stage ou recrutés.

Chaque année, ce master accueille, outre les 25 étudiants de l'Université de Bourgogne en formation initiale, des fonctionnaires territoriaux en formation continue. Il est aujourd'hui le premier du genre et le seul à proposer une formation exclusivement axée sur les finances et la fiscalité locale.

Les trois premières années de son fonctionnement ont largement démontré que ce diplôme correspond à un vrai besoin des collectivités territoriales, ce que confirme l'importante collaboration qui a pu être mise en place avec le CNFPT.

Afin d'assurer la compétitivité nationale de ce diplôme, l'Université a prévu un budget de 39 990 € et des recettes prévisionnelles suivantes :

Taxe d'apprentissage	3 000 €
Université	16 990 €
Région Bourgogne	15 000 €
Le Grand Dijon	5 000 €
Total	39 990 €

Poursuivant son soutien à l'Enseignement supérieur, que le Grand Dijon a initié avec la convention UniversCités, il est proposé, compte tenu de la spécificité de ce Master spécialement destiné aux collectivités territoriales, d'apporter une aide financière à l'Université à hauteur de 5 000 € afin de donner les meilleures conditions de réussite à cette formation de haut niveau, en recrutant de nouveaux étudiants, en intégrant des personnes en formation professionnelle continue et en attirant de nouveaux professeurs intervenants.

Vu l'avis du Bureau,

Le Conseil
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'approuver** le principe du versement d'une subvention de 5000 € à l'Université de Bourgogne pour son Master « Finances des collectivités territoriales et des groupements »;
- **d'autoriser** le Président à signer tout acte nécessaire au versement de cette subvention ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Le Président

Alfred Rizzicuo



Publié le **16 NOV. 2007**
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

19 NOV. 2007

